

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SEANCE DU 2 SEPTEMBRE 2025

Nombre de membres élus : 13
En exercice : 13
Qui ont pris part à la délibération : 11

L'an deux mille vingt-cinq et le deux septembre à dix heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune du Lavandou s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gil BERNARDI, Maire du Lavandou et Président du CCAS.

PRESENTS : M. BERNARDI Gil, Mme JANET Nathalie, Mme CERVANTES Frédérique, Mme CHRISTIEN Nathalie, M. ROUX Cédric, Mme CARLETTI Monique, M. COLLIN Gilles, Mme TRAINI Nicole, Mme ALESSANDRONI Danièle, Mme AUBIN Elina, Mme DUMONT Rosalba.

ABSENTS : Mme ROIG Julie, Mme VANDELDELDE Damienne

Quorum : 7

Secrétaire de séance : Madame Monique CARLETTI

Date de convocation : 25/08/2025

N° délibération : 2025 - 19

**INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES
PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vu les explications de Monsieur le Président et sur sa proposition,
Vu le code de l'action sociale et notamment ses articles R-123-21 et R-123-22
Vu la délibération en date du 8 septembre 2020, par laquelle le conseil d'administration a délégué à son Président ou à sa Vice-Présidente et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en la chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L 2122.22 du code de l'action sociale,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU LAVANDOU
APRES EN AVOIR DELIBERE
A l'unanimité (11 voix pour)**

Décision n°2025-02-01 en date du 12/02/2025, portant sur la mise en place d'une convention à intervenir avec la centrale d'achat du numérique et des télécoms. (CANUT).

Décision n°2025-04-01 en date du 15/04/2025, portant sur le renouvellement de la convention avec la fondation COS - CLIC Hadage pour une permanence le jeudi matin d'assistance sociale spécialisée dans le maintien à domicile des personnes âgées.

Décision n°2025-04-02 en date du 23/04/2025, portant renouvellement d'un contrat de location et de maintenance de deux photocopieurs, un pour la crèche et l'autre pour le CCAS.

Décision n°2025-05-01 en date du 15/05/2025, portant renouvellement d'une convention avec le CIDFF (centre d'information sur le droit des femmes et des familles du Var) pour une action « Ateliers parentalité ».

Décision n°2025-05-02 en date du 15/05/2025, portant renouvellement d'une convention avec le CIDFF (centre d'information sur le droit des femmes et des familles du Var) pour une permanence juridique.

**FAIT AU LAVANDOU, les JOUR, MOIS et AN que DESSUS,
POUR EXTRAIT CONFORME,**

Le Secrétaire de séance,
Monique CARLETTI

Pour le Président et par délégation
LA VICE-PRESIDENTE
Nathalie JANET

Date de Publication :

« Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Toulon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture du Département du Var
- Date de sa publication

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application Informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr ».

Dans ce même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai »